

---

Monsieur Daniel Jean  
Directeur général  
Secrétariat à l'action communautaire autonome  
et aux initiatives sociales du Québec (SACAIS)  
425, rue Saint-Amable, RC 175  
Québec (Québec) G1R 4Z1

**Objet : Manquements dans l'application de la politique d'action communautaire, secteur environnement**

Monsieur Jean,

La présente est pour vous signifier le grand mécontentement des groupes membres du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) quant à l'application et la mise en œuvre de la politique d'action communautaire autonome dans le secteur environnement.

Le RQGE est le regroupement des organismes d'action communautaire autonome dans le secteur de l'environnement au Québec avec plus de 50 groupes membres à travers la province.

Lors du colloque pour souligner les 10 ans de la politique d'action communautaire en septembre 2011, vous avez témoigné des bénéfices de la politique pour le milieu communautaire. Toutefois, nous tenons à vous signaler que, contrairement aux autres secteurs du milieu communautaire qui entretiennent un dialogue avec leurs ministères respectifs et participent à des programmes novateurs d'action communautaire autonome, la reconnaissance du secteur environnemental n'a cessé de se détériorer depuis l'entrée en vigueur de la politique.

D'une part, selon *l'État de situation 2010-2011* du SACAIS, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dévoue plus de 95% du financement accordé à la mission globale à deux types d'organismes qui ne correspondent pas aux critères de l'action communautaire autonome (c.-à-d. les Conseils régionaux de l'environnement [CRE] et les Organismes de bassin versants [OBV]). Le RQ-ACA répète d'ailleurs un avis à ce sujet depuis 2007.

Ensuite, le MDDEP n'accorde aucun financement à la mission globale pour les organismes locaux depuis 2005. Il privilégie les CRE et les OBV qui sont des organismes de concertation à l'échelle régionale et municipale. Ceux-ci concertent principalement avec le palier municipal et les compagnies privées, qui siègent également sur leurs conseils d'administration.

Depuis 2007, le RQGE demande annuellement au MDDEP d'instaurer un programme de financement à la mission globale aux organismes d'action communautaire autonome à l'échelle locale, en vain. Le MDDEP avait promis en 2008 de créer un programme de financement pour les organismes locaux, promesse à laquelle il n'a jamais donné suite. Depuis, le MDDEP refuse de nous rencontrer.

D'autre part, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dont le budget constitue environ 25% de l'enveloppe totale

---

des ministères au Québec (MAPAQ 9%, MRNF 17%), ne contribuent aucunement à la politique d'action communautaire. Les domaines d'activités de ces ministères entrent toutefois dans le domaine de l'environnement (forêts, mines, énergie, faune, agriculture, etc.).

Pour toutes ces raisons, il est de notre avis que le gouvernement accuse plusieurs manquements à la politique d'action communautaire dans le secteur de l'environnement. La négligence de ces trois ministères ne peut avoir que deux causes : l'ignorance de la politique d'action communautaire et de son cadre de référence, ou une volonté politique de museler l'opposition à des projets controversés. Pourtant, aucune de ces causes n'est valable.

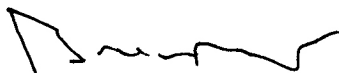
Vous conviendrez certainement que la question de l'autonomie trouve un sens particulièrement important lorsque des groupes d'action communautaire interviennent dans des questions telles que les gaz de schiste, le Plan Nord, les mines et le nucléaire, où le gouvernement est soit promoteur, soit partenaire. Les nombreuses poursuites-baïllons (SLAPP) en cours depuis les dernières années prouvent que la liberté d'expression n'est pas gagnée dans le secteur de l'environnement.

Non seulement cette situation conflictuelle perdure au détriment des communautés québécoises, mais elle nuit à la crédibilité de la politique d'action communautaire. En ce sens, nous interpellons le SACAIS à intervenir.

Nous sommes disposés à vous rencontrer afin d'explorer la problématique plus en détail et ouvrir la voie pour des solutions éventuelles. Entre-temps, n'hésitez pas à nous contacter pour toute autre information.

Merci de votre attention.

Cordialement,



**Bruno Massé, M.Sc.**  
Coordonnateur général  
Réseau québécois des groupes écologistes  
514-392-0096  
[www.rqge.qc.ca](http://www.rqge.qc.ca)  
[coordo@rqge.qc.ca](mailto:coordo@rqge.qc.ca)

cc. Stéphane Gingras, président, Réseau québécois des groupes écologistes  
Normand Gilbert, coordonnateur, Réseau québécois d'action communautaire autonome  
p.j. : *Le gouvernement libéral mène une guerre d'attrition contre les groupes écologistes*, communiqué de presse, 25 avril 2012  
*Avis concernant l'état de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, édition 2005-2006, RQ-ACA (« comité avisé »), 2007*